

**Préparation de la 3<sup>ème</sup> Conférence Internationale sur le  
Développement Durable des Petits Etats Insulaires en  
Développement**

*Rapport National de l'Union des Comores*

<b>Résumé exécutif</b>	<b>3</b>
<b>1 Introduction</b>	<b>5</b>
<b>2 Le Contexte National de l'Union des Comores</b>	<b>6</b>
2.1 Contexte physique	6
2.1.1 Situation géographique	6
2.1.2 Climat et végétation	6
2.2 Situation politique	7
2.3 Situation socioéconomique	7
2.4 Cadre naturel et environnemental	8
2.5 Insularité et vulnérabilité	8
2.6 Le Cadre national pour le développement durable	9
<b>3 De la Barbade à Maurice : progrès réalisés, les contraintes et les défis</b>	<b>10</b>
3.1 Les réalisations au titre du Plan d'Action de la Barbade	10
3.2 Les faiblesses contraintes identifiées	11
3.3 Les défis et les questions émergentes	11
3.4 Observations et commentaires	12
3.5 Les leçons apprises	13
<b>4 De Maurice vers Samoa : progrès réalisés, contraintes et les défis</b>	<b>15</b>
4.1 Les réalisations et les avancées majeures enregistrées	15
4.2 Les faiblesses et les contraintes identifiées	18
4.3 Les leçons apprises	18
4.4 Les forces et les opportunités	20
4.5 Les défis et les questions émergentes	21
<b>5 Actions pratiques et pragmatiques à engager pour améliorer la mise en œuvre du PAB et de la SM</b>	<b>22</b>
5.1 Pour améliorer la mise en œuvre du PAB et la SM : perspectives pour le futur	
5.2 Les priorités et les perspectives pour l'agenda post-2015	24
<b>Conclusion</b>	<b>25</b>

## Résumé exécutif :

L'union des Comores a pris part au plus haut niveaux, aux deux conférences internationales sur les petit Etats Insulaires en Développement, tenues à la Barbade en 1994 et à Maurice en 2005. La première évaluation nationale sur la mise en œuvre du Plan d'Action de la Barbade (PAB), réalisée en 2004 a révélé que les progrès accomplis ont été très modestes. Et que ceux-ci ont porté surtout sur l'amélioration du cadre juridique (élaboration des lois et adhésion aux Conventions internationales) et sur la mise en place ou la restructuration de structures d'exécution telles que la Direction de la protection civile, l'Observation du Volcan et la création du Comité Interministériel Consultatif sur l'Environnement. Les principales contraintes rencontrées étaient plutôt d'ordre institutionnel et financier. Il y a eu notamment très peu d'engagement de la part du gouvernement et de la Communauté internationale, et un manque d'appropriation du PAB par les institutions gouvernementales. Mais aussi la crise séparatiste survenue en 1997 a été profonde et longue à résorber.

La Conférence de Maurice a impulsé un nouvel élan, et les mesures préconisées dans la Stratégie de Maurice sont plus précises et explicites, et se complètent bien avec le PAB. Ainsi l'implication des institutions gouvernementales et l'engagement de la communauté internationale ont été plus forts et plus efficace, favorisés pas la paix et la stabilité politique retrouvée et par l'existence d'une stratégie nationale (la SCRP) qui a défini les grandes orientations à suivre et les investissements à réaliser en matière de développement et de protection de l'environnement. Par conséquent les progrès réalisés ont été bien meilleurs. Ils ont été enregistrés surtout dans le domaine du changement climatique et de prévention contre les risques de catastrophes naturelles, et dans les secteurs sociaux : l'Education et la Santé. En revanche les réalisations sont modestes en matière de protection de la biodiversité et de l'environnement en général et du relance des activités économique porteuses de croissance telles que le tourisme et l'agriculture. Les contraintes sont plutôt d'ordre systémique, institutionnel et financier et dans la majorité des cas, elles sont récurrentes depuis la conférence de la Barbade: faibles capacités institutionnelles, faibles coordination, manque d'information et d'échanges entre institutions, mise en œuvre des activités dépendant quasi exclusivement des financements extérieurs. Et le pays doit faire face également à des nouveaux défis, notamment: (1) contenir la dégradation continue et accélérée des ressources naturelles, (2) préparer la population à la résilience aux effets du changement climatiques et aux catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et violentes, (3) assurer la sécurité alimentaire en augmentant la production agricole, (4) sécuriser le pays et les frontières contre le terrorisme et la piraterie maritime, (5) protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel pour relancer la croissance économique, et (6) consolider la paix et la stabilité politique au niveau national.

Pour ce faire, le Gouvernement de l'Union des Comores, en partenariat avec l'équipe pays du système des Nations Unies s'est engagé à « *placer le pays dans une trajectoire de croissance durable et de développement vert, résilience au climat et sobre en émission de carbone et compatible avec les objectifs de conservation de la biodiversité et de gestion durable des ressources naturelles* ». Ainsi la nouvelle stratégie nationale de développement, en cours de préparation pour couvrir la période 2015-2019 sera alignée à cette vision, et une Commission Nationale de Développement Durable a été créée pour assurer le suivi et le pilotage de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie baptisée « *Stratégie de Croissance Accélérée pour le Développement Durable* ».

Ainsi pour le futur, le Gouvernement a décidé de mettre l'accent sur la **relance d'une croissance économique verte** visant à trouver un juste milieu entre la nécessité de créer des richesses et des emplois pour lutter contre la pauvreté et le devoir de protéger et gérer durablement les ressources et lutter contre les dérèglements climatiques. C'est par ailleurs la voie la plus appropriée pour le pays de réduire la vulnérabilité économique des populations, et de se respecter ses engagements internationaux en matière de contribution à la protection de l'environnement mondial et national.

## Introduction

En 1989, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté une résolution visant à attirer l'attention de la communauté internationale sur les impacts négatifs éventuels de l'élévation du niveau de la mer sur les petites îles et les littoraux de faible altitude. La Conférence de Rio de Janeiro en 1992, tient compte ce cas particulier des petites îles (voir chapitre 17 du Plan d'Action 21) et appelle à la tenue d'une Conférence internationale sur le développement durable des Petits Etats Insulaires en Développement (PEID).

Tenue à la Barbade en 1994, sous l'égide des Nations Unies, la conférence a abouti à l'adoption du Plan d'Action de la Barbade (PAB) articulé en 14 domaines prioritaires d'intervention.

En 1999, la première évaluation de la mise en œuvre du PAB, conclut qu'il fallait recentrer les priorités sur les six domaines suivants : (1) les changements climatiques, (2) les catastrophes naturelles et la variabilité climatique, (3) les ressources en eau, (4) les ressources marines et côtières, (5) l'énergie et (6) le tourisme. La deuxième évaluation qui a eu lieu dans le cadre de la préparation du Sommet Mondial sur le Développement Durable (RIO+10) tenu à Johannesburg en 2002 a relevé que les progrès réalisés n'étaient pas à la hauteur des ambitions du PAB. Une deuxième conférence mondiale sur les PEID a donc été organisée à Maurice en 2005, pour examiner les moyens à mettre en œuvre pour améliorer l'application du Plan de la Barbade. Elle a abouti à l'adoption de la Stratégie d'Intervention de Maurice (SM) dont l'objectif principal est de fixer la voie à suivre pour renforcer et accélérer la mise en œuvre du PAB.

Dix ans après Maurice, une troisième conférence sur les PEID est prévue de se tenir à Samoa courant 2014. Et le présent rapport a été élaboré dans le cadre de la préparation de la dite Conférence. Il fait état des progrès réalisés aux Comores en matière de Développement Durable, en application du Plan d'Action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice. Il met en relief les résultats obtenus, mais aussi les principales contraintes rencontrées, et les défis à relever ainsi que la vision à suivre pour le futur.

Ce document est le résultat d'un travail collectif qui a impliqué plusieurs institutions gouvernementales, ainsi que des organisations de la société civile et les partenaires internationaux, en particulier les agences du Système des Nations Unies. Il a été préparé sur la base des rencontres avec les parties prenantes et des analyses critiques des rapports existants notamment « l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action de la Barbade », « le rapport sur le suivi de l'application de la stratégie de Maurice », et le rapport relatif à « la préparation de la conférence des Nations Unies sur le Développement Durable, Rio +20 ».

## 2 Contexte National de l'Union des Comores

### 2.1 Contexte physique

#### 2.1.1 Situation géographique

L'Archipel des Comores est constitué de quatre îles d'origine volcanique situées à l'entrée Nord du Canal de Mozambique entre Madagascar et la côte Orientale de l'Afrique. Mais l'une des quatre île, Mayotte, étant encore sous administration française, ce rapport ne concerne que les trois îles qui sont sous la souveraineté effective de l'Union des Comores. C'est-à-dire Grande Comore, Mohéli, et Anjouan. A égale distance entre Madagascar et la côte Est africaine, les 3 îles couvrent une superficie totale de 1861km<sup>2</sup>.

Sur le plan géostratégique, les îles Comores se trouvent sur la principale route de transport maritime de l'Océan Indien où passent notamment les grands pétroliers du monde qui transportent du brut du Golfe persique vers l'Europe et l'Amérique. C'est une position qui les expose à un risque très élevé de pollution maritime venant de déversement des hydrocarbures. Sur le plan climatique, l'archipel est situé sur une zone cyclonique importante même si le passage des cyclones n'est pas aussi fréquent comme dans l'île voisine de Madagascar. Sur le plan écologique, les Comores se trouvent au centre du triangle sud-Tanzanie/nord-Mozambique/-nord-ouest de Madagascar considéré aujourd'hui comme le second triangle de biodiversité récifale au monde après celui de l'Indonésie (*Obura et al, 2012*). Sur un plan économique les îles sont relativement isolées, du fait de leur éloignement des principaux marchés d'Asie, d'Europe et d'Amérique.

***Tous ces facteurs font des Comores, un pays fragile à plusieurs égards, et exposé à des risques de catastrophes naturelles et écologiques assez importants.***

#### 2.1.2 Climat et végétation

Le Climat des Comores est de type tropical humide sous influences océaniques, marqué par une saison chaude et pluvieuse (décembre à mai) et une saison sèche et fraîche (juin à novembre). Les températures moyennes se situent entre 23 et 35°C, tandis que la pluviométrie moyenne peut atteindre 2 500 mm dans certains endroits du pays. Ce sont donc des conditions climatiques très clémentes et surtout très favorables aux activités agricoles et touristiques, entre autres.

La végétation est dense, généralement verdoyante et très diversifiée. Elle est variable en fonction de la nature du sol et des microclimats assez nombreux dans les îles. Et elle est favorisée par une pluviométrie abondante et des sols d'origine volcaniques généralement riches.

Toutefois les observations faites ces dernières années sur quelques stations, font apparaitre une diminution des précipitations par rapport à la normale pluviométrique (300 mm) enregistrée sur 30 ans (de 1971 à 2000). Et parallèlement à cela on observe une tendance à la hausse des moyennes thermiques annuelles sur la même période. (*Problématique de la désertification aux Comores, Youssouf H. 2012*) En outre, le rapport du GIEC indique pour le bassin Océan indien, que la température moyenne annuelle a augmenté de 0,9°C depuis 1960, et que « la zone des Comores devrait connaître en 2100 une augmentation de +1,4°C à +3,7°C ». Le rapport révèle également « une diminution importante des précipitations annuelles dans la zone, plus particulièrement sur les îles du Nord des Comores ».

***Ces données laissent penser que les Comores pourraient connaître à l'avenir des périodes de sécheresse assez sévères qui affecteraient en premier lieu l'agriculture, les écosystèmes naturels et les ressources en eau.***

## 2.2 Situation politique

Depuis son accession à l'indépendance en 1975, l'Union des Comores a connu une histoire politique mouvementée, marquée en particulier par des coups d'Etat et l'entrée en dissidence de l'île d'Anjouan de 1997 à 2000. Cette situation d'instabilité n'a pas permis au pays de mettre en place des institutions stables susceptibles de le placer durablement sur la voie du développement économique et de la lutte contre la pauvreté. Mais depuis l'accord de réconciliation nationale signé à Fomboni en août 2000 sous la médiation de la communauté internationale, les Comores ont renoué avec la stabilité politique. Une nouvelle constitution a été adoptée par référendum en 2001, suivie de la mise en place des nouvelles institutions et la tenue d'élections présidentielles en 2002, 2006 et 2011. Le système politique est de type fédéral avec, au niveau de l'Union, un Président élu au suffrage universel direct pour 5 ans et un parlement monocaméral, et au niveau de chaque île autonome, un Gouverneur et un conseil de l'île élu également pour 5 ans.

Au niveau régional, outre l'UA, l'Union des Comores est membre de la Commission de l'Océan Indien (COI) qui regroupe 4 Etats insulaires du Sud Ouest de l'Océan Indien, et le département français de la Réunion. Elle fait partie également du COMESA, le marché commun des Etats de l'Afrique de l'Est et Australe. Toutes ces organisations mettent en œuvre des programmes régionaux ayant trait à l'intégration économique, au développement socioéconomique ou à la gestion durable des ressources. La stabilité politique et institutionnelle est donc retrouvée, mais la situation demeure encore fragile comme en témoigne la récente tentative de déstabilisation survenue en avril 2013.

***L'appui de la communauté internationale reste donc encore indispensable pour consolider les acquis de la paix, stabiliser les institutions, promouvoir la bonne gouvernance, et relancer les activités économiques en faveur des communautés les plus démunies en particulier.***

## 2.3 Situation socioéconomique

L'économie repose essentiellement sur le secteur primaire et les services de détail, qui représentent respectivement environ 51 et 18 % du PIB (BM, 2011). Le secteur primaire concerne surtout l'agroalimentaire (agriculture, pêche, élevage) qui génère près de 50% du PIB. Trois grandes cultures commerciales (la vanille, les clous de girofle et l'ylang-ylang) procurent environ 90% des recettes d'exportation du pays. La production vivrière, principalement les bananes, coco et tubercules, ainsi que la pêche, destinée à la consommation locale, reste sous-développée, et le secteur industriel est quasi inexistant.

La situation économique s'est généralement améliorée ces dernières années, dû principalement aux envois continus de fonds de la diaspora, à l'accroissement de l'aide extérieure et à l'amélioration de l'intermédiation financière et de l'offre de crédit au secteur privé. Et parallèlement la situation budgétaire s'est également améliorée grâce notamment à une meilleure mobilisation des ressources publiques et un contrôle plus efficace des dépenses de l'Etat (*évaluation de la SCRP, 2013*).

Mais avec un PIB à 680 USD par tête d'habitant (2007), les Comores font partie du groupe des pays les moins avancés (PMA). En 2013, le pays est classé à la 169e place sur 186 avec un Indicateur de Développement Humain (IDH) de 0.429. Et les récentes estimations indiquent que le taux de pauvreté des ménages est passé de 36,9% en 2004 (date de l'enquête ménages) à 38% en 2012.

Néanmoins, les indicateurs non monétaires indiquent des progrès significatifs dans les secteurs sociaux. On a noté notamment en matière de santé, des baisses sensibles des taux de mortalité infantiles, infanto juvéniles et maternelle, et une réduction du taux de prévalence du paludisme. Et en matière de l'éducation, une augmentation du taux de scolarisation dans le préscolaire et dans le primaire, et du taux d'admission en 1<sup>ère</sup> année du secondaire.

En revanche le taux d'accroissement démographique reste très élevé (2,1 %). La population est estimée à 743 797 habitants en 2013 (*Projections CGP*), et la densité (400 habitants/km<sup>2</sup>) est l'une des plus élevée en Afrique.

***En résumé, l'économie comorienne est peu diversifiée et peu productive. Elle est caractérisée par des ressources naturelles limitées, un marché intérieur restreint, de faibles capacités institutionnelles et une base d'exportations étroite. Ce qui la rend particulièrement vulnérable aux chocs extérieurs.***

## **2.4 Cadre naturel et environnemental**

L'environnement des Comores est caractérisé par une diversité des habitats, une grande richesse floristique et faunistique spécifique et un taux d'endémisme élevé avec des éléments d'importance mondiale tels que le cœlacanthe et les chauves-souris Livingstone. On indique que : « à l'échelle mondiale, les Comores font partie des 20 îles ou archipels caractérisés par un endémisme spécifique remarquable de leur biodiversité » (*CALDECOTT et al, 1996*). On a recensé en effet plus de 2000 espèces de plantes terrestres sur les 3 îles. La faune est très diversifiée et équilibrée en ce sens que toutes les espèces zoologiques y sont représentées. L'environnement marin et côtier est aussi très riche, caractérisé par des mangroves, des récifs coralliens et des herbiers abritant une faune marine remarquable et diversifiée. Mais le potentiel naturel des Comores est encore mal connu, et de nombreuses espèces sont menacées d'extinction en raison de la dégradation généralisée et continue des milieux. La principale cause de dégradation est l'homme qui exerce une forte pression sur les ressources naturelles et ses écosystèmes (déboisement estimé à 500h/an, braconnage, extraction, pollution, destruction diverses ...). Cette pression est favorisée par :

- la croissance démographique augmentant ainsi les besoins en terre et en ressources
- la grande pauvreté engendrant une dépendance envers les ressources naturelles
- Le manque de solutions alternatives aux usages et pratiques traditionnelles.

***La conservation, la valorisation et l'utilisation durable des ressources naturelles constituent ainsi un défi majeur pour les Comores face à une pression anthropique de plus en plus forte.***

## **2.5 Insularité et vulnérabilité**

Petit pays insulaire en Développement, l'Union des Comores est exposée à des nombreuses menaces et catastrophes naturels et environnementales : les éruptions volcaniques, les cyclones, les tempêtes tropicales, l'élévation du niveau de la mer, les inondations, les déversements des hydrocarbures... En outre, les pratiques actuelles entraînent une diminution importante de sa biodiversité et de ses ressources naturelles, notamment ses ressources halieutiques et un tarissement de ses rivières (plus d'une cinquantaine au cours de ces 30 dernières années). Cela rend le pays particulièrement vulnérable et fragile écologiquement mais aussi économiquement. Le Rapport sur le Développement Humain 2011, indique d'ailleurs que « l'Union des Comores exprime une proportion de vulnérabilité de 82,1% face aux menaces liée aux Changements climatiques ». Et l'étude de vulnérabilité



liée aux changements climatiques, réalisée par le projet ACClimate de la COI relève que « la dérive climatique risque d'anéantir, en particulier, les efforts de développement engagés et les stratégies spécifiques pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté ».

## **2.6 Le Cadre national pour le développement durable**

Conformément aux engagements pris à Johannesburg en 2002 et au Burkina en 2004, le Gouvernement a lancé un processus d'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement Durable. Celle-ci sera intégrée à la prochaine stratégie nationale de croissance économique dont la mise en œuvre doit démarrer en janvier 2015.

Pour la préparation et la mise en œuvre de cette stratégie, le pays a ratifié plus de 15 Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) dont les trois Conventions Cadres des Nations Unies : (1) La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) ; (2) La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et (3) La Convention Cadre sur la Lutte contre la Désertification (CCLD).

Il a aussi élaboré et adopté, (1) le Rapport d'Autoévaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour la gestion de l'environnement (ANCAR), (2) le Cadre Stratégique de Programmation (CSP) sur les Changements Climatiques, l'environnement naturel et la réduction des risques, (3) le Document Stratégique de Croissance et de la Réduction Pauvreté (DSCR), et (4) l'étude de vulnérabilité liée aux changements climatiques.

L'élaboration et la mise en œuvre de la future Stratégie Nationale de Développement seront basées sur les lois et les stratégies sectorielles pertinentes, en particulier celles concernant l'environnement, l'agriculture, la pêche, le tourisme, les transports, l'éducation, la santé, l'emploi et le genre. L'institution en charge de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre de cette nouvelle Stratégie est le Commissariat au plan. Quant à la mise en œuvre des activités, elle reviendra aux Ministères techniques suivant la feuille de route et les orientations fixées par le Gouvernement. La coordination des actions sera assurée par le Commissariat au Plan avec l'appui des organes ad hoc de coordination et de pilotage mis en place par les autorités compétentes. De ce fait la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD) et les Commissions Insulaires de Développement Durable des îles autonomes en cours de développement, auront sans doute un rôle majeur à jouer dans la coordination et le pilotage de la mise en œuvre de la future stratégie nationale de développement.

Il ressort ainsi que le cadre institutionnel actuel en charge de promouvoir le Développement Durable est plus favorable à la mise en œuvre des actions, qu'il ne l'a été à la veille de la conférence de la Barbade. Cette nouvelle situation va sans doute faciliter significativement la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de développement en cours de préparation et donc de l'application dans le pays du Plan d'Action de la Barbade et de la stratégie de Maurice.

### **3 De la Barbade à Maurice : les Progrès, les contraintes et les défis identifiés**

#### **3.1 Les réalisations au titre du Plan d'Action de la Barbade**

Dans l'esprit de Rio, les PEID sont reconnus comme pays fragiles et vulnérables en raison notamment de la faible étendue de leurs territoires, de leur dispersion géographique, de leurs ressources limitées, et de leur éloignement des principaux marchés. **Le Plan d'Action de la Barbade** a donc comme objectif de faciliter la mise en application de l'Agenda 21 dans les PEID, en tenant compte de cette particularité ainsi que des problèmes spécifiques auxquels ils font face. Nous faisons ci-dessous la synthèse des résultats enregistrés aux Comores après 10 ans de mise en œuvre du PAB. Il s'agit des principales conclusions issues de l'évaluation du PAB, réalisée en 2004 à la veille de la tenue de la Conférence de Maurice (Barbade+10) en janvier 2005. Les tableaux en annexe (A) indiquant l'ensemble des réalisations faites de 1994 à 2004 au titre de la mise en œuvre du PAB.

#### ***En matière d'adaptation aux changements climatiques et de prévention contre les catastrophes naturelles et environnementales :***

- Ratification des principales conventions pertinentes dont la CCNUCC, et le protocole de Koyoto,
- Mise en place d'un bureau nationale Ozone et processus visant à supprimer la consommation d'Ozone dans le pays.
- Promotion d'activités d'agroforesterie et campagnes de reboisement communautaires pour lutter contre la déforestation,
- Lancement des campagnes d'information, éducation et de sensibilisation sur la problématique Changements climatiques
- Création d'une Direction Nationale de la Protection Civile ;
- Mise en place d'un observatoire pour le volcan Karthala (OVK),
- Adoption d'un plan national de préparation et de réponse à l'urgence et d'un plan de lutte contre les déversements d'hydrocarbures en mer;

#### ***En matière de conservation de la diversité biologique et de gestion des ressources naturelles:***

- Ratification des Conventions pertinentes dont les conventions sur la Diversité Biologique, sur les zones humides, la CITES, et la convention de Nairobi,
- Formation de cadres nationaux dans le domaine de la gestion GIZC de la gestion de la biodiversité ;
- Elaboration de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action sur la Biodiversité et des plans de conservations d'espèces menacées ;
- Création d'une aire protégée marine de 402 km<sup>2</sup> cogérée avec dix communautés riveraines,

#### ***En matière de santé et ressources humaines :***

- Création de l'Université des Comores qui offre des formations diversifiées notamment en santé, tourisme, et sciences de l'environnement
- Mise en place d'un campus numérique qui offre des formations supérieures à distance dans plusieurs domaines de la science, la technologie et l'environnement

#### ***En matière de pollution et aménagement de l'espace :***

- *Adhésions* aux Conventions pertinentes : Bâle, MARPOL, et sur les polluants organiques persistants
- Divers actions ponctuelles de nettoyage des villes et de ramassage de déchets,
- Etudes de faisabilité pour la mise en place de services de gestion de déchets dans les 5 principales agglomérations du pays,
- Elaboration d'un plan de développement urbain pour la ville de Moroni.

***En matière de politique, stratégie et organisation institutionnelle :***

- Création d'un Comité Interministériel Consultatif pour l'Environnement (CICE),
- Restructuration de la Direction de l'Environnement, et réorganisation du système de suivi des conventions internationales,
- Adoption de la loi cadre sur l'environnement, d'une politique nationale et d'un plan d'action environnemental,
- Adoption d'un document de stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté qui a défini les orientations politiques en matière de développement économique,

**3.2 Les faiblesses et les contraintes identifiées**

***Sur le plan politique et institutionnel :***

- Crise séparatiste dans l'île d'Anjouan en 1997 et les faibles capacités des institutions en charge de la mise en œuvre du PAB.
- Faible accès aux nouvelles technologies d'autant que la plupart de la documentation concernée est en anglais

***Sur le plan législatif et réglementaire :***

- la Zone Economique Exclusive (ZEE) n'est pas encore délimitée
- La Loi-Cadre sur l'Environnement ne prend pas en compte les aspects liés aux changements climatiques. Il manque beaucoup de textes d'application de cette loi
- Absence de plans d'aménagement urbain qui favorise l'urbanisation anarchique dans le pays.

***Sur le plan environnemental et des ressources naturelles :***

- Le potentiel des ressources marines côtières est encore très mal connu
- La pauvreté généralisée pousse à la destruction des écosystèmes, au braconnage et à la déforestation notamment.
- Le coût de revient des équipements ne permet pas d'envisager le solaire comme énergie alternative

***Sur le plan socioéconomique et financier :***

- La population n'est pas encore bien sensible sur les questions de changements climatiques et ses conséquences
- Le régime foncier complexe et ambigu ne permet pas d'envisager des politiques d'aménagement de territoire
- Les énergies alternatives au bois de chauffe restent encore très chères et donc inaccessibles pour la population,
- Les capacités financières de l'Etat sont très faibles. Le Gouvernement arrive à peine à payer régulièrement les salaires des fonctionnaires ;

- La cherté de l'électricité, la vétusté des installations, et la faible capacité de production, rendent difficile l'amélioration de l'accès l'énergie électrique ;
- En matière de transport aérien, le pays est mal desservi par les compagnies et les coûts de transport (fret et passagers) sont trop élevés

### **3.3 Les défis et les questions émergentes relevées :**

Cette évaluation réalisée en 20014 a révélé aussi des défis et des questions émergentes ou spécifiques aux Comores qui méritaient l'attention et l'adhésion de la communauté des petits Etats insulaires :

- Combattre le fléau de la drogue qui prend de l'ampleur dans le pays
- Promouvoir les nouvelles technologies de l'information et de la communication,
- Sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel, un potentiel touristique majeur pour les PEID ;
- Contrôler les frontières et lutter contre terrorisme international
- L'adaptation et la résilience aux changements climatiques ;
- Consolider la paix après la crise séparatiste qui a secoué le pays de 1997 à 2001. Il fallait notamment réussir la tenue de la conférence internationale de donateurs prévue pour courant 2005.

### **3.4 Observations et commentaires sur l'évaluation:**

- 1 Cette première évaluation de la mise en œuvre du PAB aux Comores a été focalisée essentiellement sur les aspects liés à l'environnement et aux ressources naturelles. Les secteurs des transports, communication et tourisme, par exemple semblent avoir été très peu documentés.
- 2 En l'absence d'indicateurs préalablement définis, il était difficile de mesurer les progrès accomplis en termes de réduction de vulnérabilité et de développement durable. On rappelle que le Plan de la Barbade prévoit la mise au point d'indices de vulnérabilité et d'autres indices statistiques permettant de mettre en évidence la fragilité écologique et la vulnérabilité économique des PEID. Mais ces indices n'étaient pas mis en place.
- 3 Il n'y a pas eu d'appropriation du PAB par les autorités nationales. Celui-ci a été considéré comme un dossier du Ministère en charge de l'environnement, sinon une affaire concernant les partenaires internationaux. Le PAB a été en effet piloté par la Direction Générale de l'Environnement et celle-ci n'a jamais entrepris des actions d'information et de diffusion du document auprès des départements ministériels pertinents.
- 4 Il y a eu peu d'engagement et de volonté politique de la part du gouvernement pour mettre en œuvre le Pan d'Action de la Barbade. Des politiques et des stratégies sectorielles ont été élaborées certes, mais elles se référaient très peu, sinon pas du tout au PAB. C'est le cas du Plan d'Action Environnementale, ou du schéma directeur du tourisme par exemple. Ainsi le PAB n'a pas servi comme document de

planification globale auquel chaque institution gouvernementale devrait se référer pour élaborer.

- 5 La quasi totalité des actions réalisées ont été financées par des projets ponctuels et n'ont pas été pérennisées après l'arrêt des financements des bailleurs. C'est le cas entre autres, de : l'inventaire des espèces végétales endémiques, les activités de surveillance dans le parc marin, ou le réseau écotox, pour ne citer de celles-là.
- 6 La COI, organisation régionale constituée majoritairement de pays insulaires en développement n'a pas joué suffisamment de rôle moteur de coordination et d'appui à ses Etats membres à la mise en œuvre du PAB.

### **3.5 Les leçons apprises :**

A partir des résultats obtenus et des observations faites ci-dessus sur cette première évaluation du PAB réalisée en 2004, plusieurs leçons peuvent être tirées :

Tout d'abord le contexte politique et économique a été particulièrement difficile durant la période 1994-2004, en raison notamment de la crise séparatiste déclenchée en 1997, suivi d'un coup d'état militaire, et de la suspension de la coopération internationale. Mais malgré cela, il y a eu des réalisations et des résultats tangibles, même s'ils sont globalement modestes et que les actions réalisées n'ont pas été toujours coordonnées et ciblées sur les thèmes contenus dans le PAB. Les résultats les plus significatifs sont obtenus surtout dans les domaines de : (1) l'élaboration et l'adoption des lois, des politiques et stratégies ( loi sur l'environnement, politique nationale environnementale, schéma directeur du tourisme, stratégie sur la biodiversité etc.) (2) l'adhésion aux conventions internationales : au moins 7 conventions ratifiées, et (3) la mise en place de structures opérationnelles pertinentes telles que : l'Observatoire du Volcan Karthala, la direction de la sécurité civile, le comité interministériel consultatif pour l'environnement. En revanche les résultats sont plutôt modestes pour tout ce qui touche au développement socioéconomique. Plusieurs raisons expliquent cela :

#### **Sur le plan systémique et institutionnel:**

- Il n'y avait pas de structure intersectorielle chargée du suivi et du pilotage de la mise en œuvre du PAB. La CICE qui devait jouer ce rôle n'a pas fonctionné longtemps et n'était pas réellement préparé à ce genre de mission. On rappelle que le PAB stipule que pour atteindre les objectifs prioritaires, il est essentiel que les pays renforcent « les capacités administratives, notamment les comités et les groupes d'étude intersectoriels/interministériels, afin d'intégrer l'environnement et la politique économique dans la planification nationale...».
- Les ressources humaines en charge de mettre en application le Plan d'Action étaient assez limitées. Et il n'y pas eu de programmes spécifiques de formation et de renforcement des capacités initiés ni envisagés pour combler cette lacune.
- Les institutions de l'Etat n'étaient pas préparées à participer à la mise en œuvre de ce type de plan d'action multisectoriel qui nécessite d'être piloté par un organe de coordination. Elles devraient donc être initiées à ce genre d'approche or le Commissariat au plan qui a été créé au cours de cette période, n'avait pas suffisamment de capacités pour assurer pleinement ce rôle.

La faiblesse de communication et d'échange d'information entre les institutions n'a pas favorisé l'implication et la participation de tous les acteurs concernés à la planification et à la mise en œuvre des actions.

Il n'y avait pas de stratégie nationale qui fixait le cap à suivre en matière de développement économique et social. La SCRП intérimaire a été adoptée seulement en 2003.

### **Sur le plan environnemental**

Des thèmes très pertinents pour les Comores, et sans doute pour un bon nombre des PEID n'ont pas été considérés comme domaines prioritaires dans le PAB. C'est le cas de la déforestation, la dégradation des terres, ou la démographie et l'urbanisation.

Les aspects environnementaux n'étaient pas systématiquement intégrés et pris en compte dans les programmes et actions sectoriels liés au développement économique et social

### **Sur le plan économique et financier**

La mobilisation des ressources financières a été faible. D'abord en raison de la crise politique qui entraîné la suspension momentanée de l'aide par la communauté internationale, mais aussi au fait que, d'une manière générale les donateurs internationaux n'ont pas réellement accompagné la mise en œuvre du PAB comme il se devait. Cela était peut être prévisible puisqu'à l'issue de la conférence de la Barbade aucun engagement financier n'avait été pris de la part des donateurs, et aucun projet visant à mettre en place un mécanisme de financement n'avait été initié.

Le fait d'être tributaire des dons extérieurs pour financer ses investissements a fait que les programmes ont été réalisés non pas en fonction des priorités nationales, mais plutôt par opportunité des financements trouvés.

Toutefois le PAB reste pertinent pour l'Union des Comores, surtout au regard de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRП) approuvée en 2003 et de la plupart des stratégies sectorielles en vigueur dans le pays. En effet, la SCRП stipule en particulier que les contraintes environnementales identifiées dans le pays sont les mêmes que celles identifiées dans l'agenda 21 pour les PEID : « *fragilité écologique et économique ; forte vulnérabilité aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, faible capacité de réponse et de gestion, ainsi que l'étranglement de la base des ressources et les coûts élevés de l'énergie* ». Et le document précise aussi que les deux principaux secteurs porteurs de croissance dans le pays, l'agroalimentaire et le tourisme, « *sont fortement dépendants du milieu naturel, de la qualité de l'environnement et de sa conservation* ».

L'examen suivant qui concerne l'ensemble des progrès accomplis, de la Barbade à ce jour, permettra d'apprécier l'effet qu'a eu la Stratégie de Maurice sur la mise en œuvre du PAB. Les avancées enregistrées, les défis et les contraintes, ainsi que les leçons apprises, permettront par ailleurs de préconiser les nouvelles perspectives pour le futur.

## 4 Vers Samoa : Progrès réalisés, les contraintes et les défis :

### 4.1 Les réalisations et les avancées majeures enregistrées :

La conférence de Maurice avait comme objectif de faire un examen global et approfondi de la mise en œuvre du PAB et de prendre les mesures appropriées nécessaires pour accélérer cette mise en œuvre. Elle a donné lieu à l'adoption de la Stratégie de Maurice qui comprend une série de mesures couvrant 19 domaines prioritaires. Par rapport au PAB, des nouveaux thèmes ont été rajoutés tandis que d'autres ont reformulés comme l'indique le tableau en annexe B.

Pour pouvoir apprécier l'effet qu'a eu la SM, nous présentons ci-dessous une synthèse de l'ensemble des principaux progrès réalisés depuis la conférence de la Barbade.

– ***En matière d'adaptation aux changements climatiques et de prévention contre les catastrophes naturelles et environnementales :***

Le pays a ratifié les principales conventions pertinentes dont la Convention cadre sur les Changements climatiques et le protocole de Kyoto, ainsi que la convention pour la lutte contre la désertification. Il a mis en place un observatoire qui surveille le volcan Karthala et une direction nationale de la sécurité civile comprenant une unité d'intervention opérationnelle sur le terrain. La garde côtes qui a des missions militaires mais aussi de service publique de surveillance et sauvetage en mer, est entrain de monter en puissance. Plusieurs plans de prévention et d'intervention en cas de catastrophe ont été élaborés et sont régulièrement mis à jour en tant que de besoin :

- *Plan d'Action National de lutte contre la désertification*
- *Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques*
- *Plan de secours Karthala*
- *Plan Tsunami*
- *Plan national de lutte contre le déversement des HC et des plans insulaires*
- *Plan cyclone*
- *Plan de réponse à l'urgence*

Le pays a par ailleurs réalisé deux études de référence pour la définition de politiques et de stratégie d'intervention : Etudes de vulnérabilité aux Changements climatiques, et études sur la dégradation des terres.

En cours de mise en œuvre : un centre météorologique performant, permettant de mieux suivre l'évolution du climat et de donner des alertes précoces en cas de nécessité.

– ***En matière de conservation de la diversité biologique et de gestion des ressources naturelles:***

Ratification des conventions sur la Biodiversité, sur les zones humides, sur le droit de la mer et sur les mers régionales (Nairobi), ainsi que le protocole de Cartagena. Le pays a aussi adopté une stratégie et un plan d'action pour la conservation de la biodiversité. Celui-ci est complété par des plans de conservation des principales espèces menacées d'extinction : Roussette de Livingstone, Dugong, Tortue marine et Cœlacanthe. Le pays dispose par ailleurs d'un plan national GIZC et participe à l'élaboration d'un protocole GIZC régional dans le cadre de la convention de Nairobi. Il a mis en place un centre de surveillance des pêches,

et des dispositions légales visant à instituer une bonne gouvernance des pêches. Il a créé un parc marin qui s'étend sur 404 km<sup>2</sup>, et participe au réseau régional de suivi des récifs coralliens. Une politique et un plan d'action forestier ont été adoptés et un inventaire faunistique et floristique a été réalisé.

En cours de réalisation : (1) Processus de création de 7 nouvelles aires Protégées dont 3 marines (+ 42 000 ha) et 4 terrestres (38 000 ha représentant 22% du territoire national). (2) Elaboration d'un plan d'action pour la protection et la gestion des ressources en eau, horizon 2030. Et amélioration de l'approvisionnement en eau pour couvrir 80% de la population dont 55% en eau potable.

– **En matière d'appui aux secteurs productifs :**

*Sur le tourisme* : création d'une maison de l'écotourisme à Mohéli et d'un office nationale de tourisme en cours de développement. Réalisation de 6 études, diagnostique et plans d'action sectoriels.

*Sur l'énergie* : le pays vient d'adopter la stratégie nationale de l'énergie avec un plan d'action chiffré de 5 ans.

En cours de réalisation : (1) les travaux d'augmentation de la capacité de production d'électricité pour passer de 13 Mw à 23 Mw. La demande actuelle étant de 22 Mw. (2) Electrification des zones rurales à l'énergie solaire (1,8 Mw)

*Sur les transports* : une politique sectorielle des transports a été adoptée. Le réseau routier national a été réhabilité à plus de 65%. Des structures fonctionnelles et durables d'entretien routier sont mises en place. La privatisation de la manutention dans les ports a sensiblement réduit les délais de traitements du fret. Les frontières maritimes avec les pays voisins ont été délimitées, et le pays participe à toutes les initiatives de surveillance et de lutte contre la piraterie en mer dans la zone. Le transport maritime des passagers entre les îles a été réglementé et mis aux normes internationales. Un code de l'aviation civile aux normes de l'OACI a été adopté.

En cours de réalisation : Mise aux normes internationales des aéroports en matière de sureté et sécurité. Elaboration d'un schéma directeur des ports pour l'horizon 2030.

*En matière des communications* : le pays est passé du téléphone automatique au GSM, ADSL, Internet, GSM-3G et actuellement il est relié au câble en fibre optique avec internet à haut débit.

*Sur le commerce* : Adhésion au COMESA et à l'OAPI.

En cours de réalisation : les lois relatives à la politique commerciale et à la concurrence. Processus d'adhésion à l'OMC, et mise en œuvre d'un programme d'amélioration des affaires.

– **En matière de santé et ressources humaines :**

*Santé* : Le pays dispose d'une politique nationale de santé de la reproduction, d'une stratégie nationale santé et environnement, d'un plan stratégique de développement des ressources humaines pour la santé, d'une stratégie pilote d'élimination du paludisme. Il a mis en place une stratégie de prévention et de mobilisation sociale contre le VIH/SIDA et des mutuelles de santé.



Ainsi, la mortalité maternelle et infantile est passée de 517 pour 100.000 naissances vivantes en 1991, à 280 pour 100 000 naissances vivantes en 2011. Et le paludisme n'est plus la première cause de mortalité infantile dans le pays, et le taux de prévalence était de 8,9% en 2012, dépassant largement les objectifs fixés qui étaient de 25%. Quant au taux de prévalence au VIH/SIDA, il est inférieur à 0,1 (RSEM 2009), tandis que la proportion de cas de tuberculose détectés et soignés est de 100%.

*Sur l'éducation et le renforcement des capacités*, le pays a adopté une politique éducative en 2013. Celle-ci est mise en œuvre à travers des plans intérimaires de trois ans. Le taux brut de scolarisation a été de 104% en 2012, mais le taux de réussite au baccalauréat a été de 29% seulement. La formation supérieure se fait à travers un campus numérique, et l'Université des Comores qui a accueilli plus de 70% des bacheliers comoriens reçus en 2012. Quatre établissements publics offrent par ailleurs un enseignement technique et professionnel dans le pays : L'Institut de Formation des enseignants, l'Institut Universitaire de Technologie, l'Ecole de santé (qui font partie de l'Université) l'Ecole Nationale des Travaux Publics, le Centre National Horticole, et l'Ecole des pêches. Ceux-ci n'arrivent pas à satisfaire la totalité des besoins actuels en formation professionnelle du pays.

En cours de réalisation : lancement de programmes spécifiques destinés à améliorer la qualité et le pilotage de l'enseignement à tous les niveaux.

– ***En matière de pollution et d'aménagement de l'espace :***

Le pays adhère aux conventions de Bâle, POP et PIC, relatives à la prévention et la lutte contre les pollutions par les déchets. Seule Moroni a un service de ramassage de déchets mais sans aucun traitement. Un nouveau code d'urbanisation a été promulgué.

En cours de réalisation : une loi rectificative sur l'immatriculation des terrains et la création d'un cadastre numérisé.

– ***En matière de politiques, stratégies et organisation institutionnelle :***

La sortie de la crise et la stabilisation des institutions, ont permis de mobiliser des fonds relativement importants ces dix dernières années, pour la mise en œuvre de divers programmes ayant trait au développement durable : santé, éducation, agriculture, infrastructures et bonne gouvernance notamment.

L'adoption d'une Stratégie de Croissance et de Réduction de la pauvreté a permis de fixer des objectifs stratégiques de développement économique à long terme. La SCRIP a donné lieu par ailleurs à l'organisation de deux conférences internationales de donateurs à Maurice et à Doha où des promesses importantes de dons ont été annoncées même si environ 50% de fonds seulement ont été effectivement mobilisés.

La COI en tant qu'organisation régionale contribue significativement à la réalisation du PAB dans ses Etats membres, en particulier à travers ses programmes régionaux relatifs à la gestion durable des ressources et à la prévention contre les risques et catastrophes naturels et environnementaux.

Le Gouvernement s'est engagé à travers le Manifeste d'Itsandra à placer l'Union des Comores sur la voie « *d'une croissance durable et de développement vert, résilience au climat et sobre en émission de carbone et compatible avec les objectifs de conservation de la biodiversité et de gestion durable des ressources naturelles* ».

Une Commission Nationale pour le Développement Durable (CNDD) a été créée et le processus d'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement Durable a été initié. En tant que structure transversale la CNDD devra jouer un rôle crucial dans le pilotage de la prochaine stratégie nationale de développement en cours de préparation.

#### **4.2 Les faiblesses et les contraintes rencontrées**

##### ***Sur le plan légal et institutionnel :***

- Faibles capacités des institutions en charge d'élaborer et mettre en œuvre les politiques de développement durable,
- Faible appropriation et manque de diffusion des documents relatifs à la Conférence de la Barbade et à la Conférence de Maurice.
- Manque de données fiables, structurées et à jours. Et quand elles existent, elles sont souvent disparates et difficilement accessibles ;
- La Loi-cadre sur l'Environnement, n'est pas entièrement applicable : manque plusieurs textes d'application, et elle ne prend pas en compte les aspects liés aux changements climatiques entre autres lacunes,
- Les institutions politiques sont encore fragiles et les compétences sont à préciser entre le gouvernement de l'Union et les îles autonomes, notamment en matière de Développement Durable ;
- Manque crucial de communication et de coordination entre institutions intervenant dans le même secteur, y compris les partenaires extérieurs ;

##### ***Sur le plan socioéconomique et financier :***

- Le pays a été sous programmes de surveillance avec le FMI jusqu'en décembre 2012,
- Le pays dépend beaucoup des financements extérieurs pour mettre en œuvre ses programmes d'investissements
- L'environnement économique, politique et juridique n'est pas encore très attrayant pour les investisseurs privés étrangers et même nationaux ;
- Le régime foncier complexe et ambigu contrarie toute politique d'aménagement de territoire et de gestion de l'espace ;
- Irrégularité de la fourniture de l'eau et de l'électricité qui restent encore chers au regard des revenus de la population,
- Les investissements de l'Etat en matière de recherche restent encore très faibles.

#### **4.3 Les leçons apprises :**

On constate que les contraintes majeures sont d'ordre institutionnel et financier et elles sont récurrentes depuis la conférence de la Barbade.

##### **Sur le plan institutionnel :**

Les institutions publiques sont encore faibles et n'arrivent donc pas toujours à s'approprier de leurs programmes respectifs sans l'appui technique et financier des partenaires extérieur.

Il est toujours difficile d'obtenir des données fiables, structurées et à jour. Mais même quand elles sont disponibles, elles ne sont pas systématiquement diffusées car les institutions ont l'habitude de fonctionner en vase clos ou d'une manière verticale sans beaucoup de communication et d'échanges avec l'extérieur.

Le pays connaît une certaine stabilité politique, et cela a permis de renforcer les institutions, dans plusieurs domaines. Mais la situation reste encore fragile, et en matière de développement durable les compétences restent à préciser entre l'Union et les îles, et demain peut être entre les gouvernorats et les collectivités locales lorsque les communes seront pleinement opérationnelles.

La coordination de la mise en œuvre du PAB n'est pas encore totalement effective malgré la mise en place du CNDD. La situation s'est certes bien améliorée avec la création du Commissariat au Plan qui assure le suivi de la mise en œuvre de la SCRP, mais des améliorations restent à faire. L'une des conséquences flagrantes de cette lacune, c'est la multitude de certaines études et diagnostics sur les mêmes secteurs, sans qu'il ait nécessairement des actions réalisées sur le terrain.

#### **Sur le plan économique et financier :**

Le pays est fort dépendant des financements extérieurs pour mettre en œuvre ses projets et ses programmes d'investissement publics. Il est clairement ressorti en effet que c'est dans les secteurs où il y a eu plus de financements extérieurs étalés sur plusieurs années, qu'il y a eu plus de progrès : la santé, l'éducation et la protection civile par exemple. En revanche les réalisations sont faibles dans des secteurs aussi importants comme la gestion de déchets et la lutte contre la pollution, ou le développement du tourisme. Des études ont été pourtant réalisées et des programmes élaborés mais il manque les financements.

En effet il n'y a pas assez d'investissements publics réalisés sur fonds propres de l'Etat, et le tissu économique du pays ne permet d'envisager à court terme, de mobilisation de fonds conséquent de la part du secteur privé. Il faut rappeler que le Programme d'action de la Barbade stipule que « *...l'essentiel du financement doit être apporté par leurs propres secteurs privés et publics et la communauté internationale fournira une aide supplémentaire qui devra être supérieure au niveau actuel de l'aide publique au développement* ».

Toutefois, les réalisations et les résultats obtenus ont été beaucoup plus importants depuis la tenue de la conférence de Maurice. Cela s'explique par plusieurs raisons :

#### **Sur le plan systémique et institutionnel :**

Les mesures et les actions préconisées dans la stratégie de Maurice, complètent et précisent là où c'était nécessaire, les actions énoncées dans le Plan de la Barbade. En d'autres termes la stratégie de Maurice est beaucoup plus explicite sur ce qui doit être fait. Et dans certains cas les mesures préconisées dans la PAB sont revues et mises à jour en tenant compte de l'évolution de la situation depuis 1994. Aussi la conférence de Maurice a stimulé un nouvel élan, qui a occasionné plus de prise de conscience et d'engagement aussi bien de la part des gouvernements nationaux que des organisations régionales.

Aux Comores cet engagement s'est traduit par la préparation et l'adoption de plusieurs politiques et stratégies sectorielles, la finalisation de SCRP, et le lancement du processus d'élaboration d'une stratégie nationale pour le développement durable.

Aussi la stabilité politique a permis de renforcer les capacités des agents de l'Etat, et de préparer les institutions à élaborer, et à mettre en œuvre des politiques et des stratégies de développement.

La CNDD n'a pas été vraiment opérationnelle, mais le Commissariat au plan a commencé à asseoir son autorité en tant qu'organe de coordination et de pilotage des programmes et des actions du gouvernement à mettre en œuvre dans le cadre la SCRП.

#### **Sur le plan environnemental**

La mise en œuvre des conventions internationales est de mieux à mieux organisée et les engagements sont plus ou moins respectés. C'est ainsi que le pays a pu bénéficier de fonds importants notamment du GEF pour mettre en œuvre des programmes relatifs à l'environnement et au développement durable.

#### **Sur le plan économique et financier :**

Les capacités de mobilisation de fonds se sont beaucoup améliorées dans le pays. beaucoup des cadres ont été formés en ce sens, et l'existence d'une stratégie nationale en l'occurrence la SCRП a permis de drainer des fonds bilatérales et multilatérales en faveur du pays. La SCRП a notamment donné lieu à l'organisation de deux conférences internationales de donateurs à Maurice en 2005 et à Doha en 2010 où 60 millions de dollars de promesses de dons ont été annoncés.

La stabilité politique, mais aussi la promotion de la bonne gouvernance ont été accompagnées par les partenaires techniques financiers des Comores à travers le financement de programmes d'appuis institutionnels importants.

Les programmes régionaux auxquels les Comores participent en particuliers ceux de la COI, complètent efficacement les programmes nationaux et favorisent les échanges et l'intégration régionale.

En plus de cela, le pays dispose des forces et des opportunités importantes qu'il conviendra de prendre en compte à l'avenir pour améliorer les conditions de mise en œuvre du PAB et de la SM.

#### **4.4 Les forces et les opportunités**

- a. La situation financière et macroéconomique du pays est en nette amélioration : Le taux de croissance du PIB a été de 3% en 2012, et le taux d'endettement s'est amélioré par rapport aux années antérieures. Les exercices budgétaires sont clôturés désormais sans arriérés de salaires ni d'échéance de dette. Le pays a atteint le point d'achèvement de l'IPTE, et obtenu ainsi un allègement de sa dette. Et le gouvernement a pu mobiliser des fonds propres pour réaliser d'importants projets de construction et de réhabilitation de routes, actuellement en cours d'exécution.
- b. La diaspora comorienne participe activement aux projets de développement communautaires réalisés dans leur pays. Elle finance des constructions de routes, écoles, dispensaires, digues de protection... Certaines personnes commencent également à investir dans des activités génératrices de revenus. Ce sont donc des acteurs non négligeables à impliquer lors de l'élaboration de la prochaine stratégie

nationale de développement. Le transfert de fonds de la diaspora vers les Comores est estimé à plus de 60 millions €/an et contribue de 25% à la formation du PIB national (CGP, 2013).

- c. Le tissu associatif est important aux Comores. Il existe dans les villages, les quartiers et les régions des associatifs très diverses qui participent activement aux actions de développement de leur localité. On trouve notamment des associations de protection de l'environnement, de droits de l'homme, ou de développement culturel, mais aussi des groupements professionnels : agriculteurs, pêcheurs, éleveurs entre autres. Et dans la plupart des cas, les associations d'un même village se regroupent au sein d'une fédération mère qui se charge des projets de développement du village. Ce sont des acteurs importants et crédibles auxquels on peut s'appuyer pour réaliser des activités dans leurs zones respectives d'intervention.
- d. Deux réseaux d'institutions de micro finances ; les MECKS et les SANDUK, sont en pleine expansion dans le pays. Il s'agit de caisses mutualistes d'épargne et de crédits qui appartiennent aux épargnants. Elles octroient à leurs épargnants des microcrédits orientés principalement mais pas exclusivement vers le secteur productif. Elles sont ainsi capables d'accompagner la mise en œuvre d'initiatives de développement économique en fonction de leurs capacités financières.

Tous ces facteurs constituent un environnement social et économique très favorable à la l'amélioration des conditions de mise en œuvre du PAB et de la SM. Ils s'ajoutent au fait que l'Union des Comores est éligible aux Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et aux fonds spéciaux pour les PMA. Elle fait partie aussi du groupe des pays ACP et bénéficie ainsi régulièrement de l'aide programmable de l'Union Européenne à travers le Fond Européen de Développement (FED).

#### **4.5 Les défis et les questions émergentes**

Les défis et les questions émergentes sont multiformes et concernent plusieurs secteurs socioéconomiques. Nous mentionnons quelques uns ci-dessous parmi les plus importants :

- Contenir la dégradation continue et alarmante des ressources naturelles, face à une démographie galopante et une pauvreté grandissante,
- Assurer la sécurité alimentaire en augmentant la production agricole, face aux problèmes de dégradation des terres, d'insécurité foncière, et de dérégulation du climat,
- Assurer efficacement la sécurité des citoyens et la prévention de risques en cas de catastrophe naturelle et environnementale,
- Relancer la croissance économique par la promotion d'une économie verte et durable,
- Sécuriser les frontières maritimes et surveiller la zone Economique Exclusive, face à la montée de la piraterie maritime dans la région,
- Consolider la paix et stabiliser les institutions face aux velléités séparatistes et putschistes encore présentes dans le pays,
- Valoriser le patrimoine naturel et culturel à travers le développement d'un tourisme vert, durable et équitable,

*Au final ; comment placer le pays sur la voie d'une croissance économique soutenue et durable, et du développement vert tel que s'est engagé le gouvernement, à travers le Manifeste d'Itsandra.*

## **5 Actions pratiques et pragmatiques à engager pour améliorer la mise en œuvre du PAB et de la SM**

### **5.1 Pour améliorer la mise en œuvre du PAB & de la SM : les perspectives pour le futur.**

Pour améliorer les conditions de mise en œuvre du PAB et de la SM dans le futur il faudra logiquement tirer les leçons du passé, réduire autant que possible les contraintes rencontrées, mais aussi considérer les défis et les questions émergentes, et prendre en compte les forces et les opportunités qui existent.

Comme évoqué plus haut, le Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP) est le document de planification nationale, fédérateur de toutes les stratégies sectorielles du pays. Elle fixe les orientations stratégiques et les programmes prioritaires à réaliser en matière de développement socioéconomique. La validité de la version en cours arrive à terme décembre 2014, et le bilan de la mise en œuvre indique « des progrès significatifs ont été enregistrés dans l'ensemble des domaines prioritaires couverts par la stratégie, mais la croissance forte qui était attendu pour induire une baisse de la pauvreté n'a pas été au rendez-vous ». Et il est ressorti de cet examen que cela est dû en grande partie à la faiblesse de mobilisation des ressources financières attendues. La même évaluation a relevé aussi que le taux de croissance économique couvre à peine le taux de croissance démographique. Par conséquent les défis liés à l'emploi notamment chez les jeunes, à l'égalité des genres, au développement des infrastructures, mais aussi à la fragilité de l'environnement naturel du pays, restent d'actualité.

Face à ces constats, le Gouvernement a décidé logiquement que la future stratégie nationale en préparation sera fondée sur les principes de Développement Durable. Selon la note conceptuelle à cette préparation, la nouvelle Stratégie visera à « développer des bases structurelles pour impulser une **croissance économique forte**, créatrice d'emplois décents, tout en promouvant un développement durable dans le pays ». Dans le même ordre, la note de cadrage stipule que cette stratégie qui sera baptisée « Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) » visera à conforter l'option du Gouvernement « d'inscrire la gestion du développement dans une perspective de long terme en vue de faire face aux multiples défis de développement de façon efficace et efficiente ».

Cela est par ailleurs en ligne avec le *Manifeste d'Itsandra sur le partenariat pour le développement vert en Union des Comores* signé en décembre 2011, par le gouvernement et l'équipe pays du système des nations unies, et à travers lequel le gouvernement s'est engagé à « *placer le pays dans une trajectoire de croissance durable et de développement vert, résilience au climat et sobre en émission de carbone et compatible avec les objectifs de conservation de la biodiversité et de gestion durable des ressources naturelles* ». Un engagement qui a été réaffirmé dans le rapport national préparatoire à la conférence des Nations Unies pour le Développement Durable, Rio+20.

Considérant tout ce qui précède, pour le futur, l'accent doit être mis sur la **relance d'une croissance verte** visant à réduire la pauvreté et la vulnérabilité économique des populations, et à promouvoir un développement durable qui soit en phase avec les politiques de protection de l'environnement mondial et national.

De ce fait, à la prochaine Conférence de Samoa, les Comores doivent plaider à ce que les dirigeants des PEID considèrent comme prioritaires les points suivants qui touchent la grande majorité de leurs pays respectifs :

- (1) Comment faire face aux catastrophes naturelles et aux effets du changement climatique,
- (2) Comment protéger durablement les ressources naturelles, et les patrimoines culturels et historiques,
- (3) Comment valoriser économiquement les potentialités nationales existantes quelles soient naturelles, historiques, ou culturelles,
- (4) Comment améliorer le capital humaine, et
- (5) Comment intégrer l'économie mondiale.

Pour cela les pays doivent coopérer et agir en synergie prioritairement dans les secteurs suivants :

- (1) La lutte contre la destruction, le gaspillage et la pollution des ressources,
- (2) L'éducation, et la formation des hommes à tous les niveaux,
- (3) la prévention et la lutte contre les grandes pandémies et les maladies émergences,
- (4) l'amélioration des moyens de production afin d'être compétitifs sur le marché national et internationale,
- (5), la sécurisation des frontières et la surveillance des ZEE, pour lutter contre la piraterie et le pillage des ressources marines,
- (6) l'aménagement et la gestion de l'espace, y inclut les questions d'urbanisation, d'insalubrité et de sécurité foncière,
- (7) la préparation des populations à l'adaptation, la résilience et la prévention aux catastrophes naturelles et aux effets du changement climatique.
- (7) la stabilité politique et la promotion de la bonne gouvernance, et
- (8) La mobilisation des ressources à travers des actions communes cohérentes et coordonnées, en renforçant notamment le rôle et l'action des organisations régionales et sous régionales font partie les PEID. .

Sur le terrain, la préparation et la mise en œuvre des actions doivent impliquer toutes les parties prenantes concernées, y compris les organisations de la société civile, et le secteur privé. Il est aussi impératif de prendre en considération tous les aspects liés à l'égalité homme/femme et à la protection des groupes de personnes vulnérables tels que les enfants, les jeunes et les communautés vivant dans l'extrême pauvreté.

## **5.2 Les priorités et les perspectives pour l'agenda post-2015**

Pour l'après 2015, Il serait souhaitable à ce que les principaux documents de références soient consolidés pour plus lisibilité et de cohérence : l'agenda 21, les OMD et le PAB par exemple peuvent être consolidés en un seul document.

Néanmoins compte tenu des enjeux et de défis actuels, la priorité doit être donnée à la croissance économique à travers la promotion de **l'économie verte**, qui vise à trouver un juste milieu entre la nécessité de créer des richesses et des emplois pour contre la pauvreté et le devoir de protéger et gérer durablement les ressources et lutter contre les dérèglements climatiques. Mais pour ce faire il sera nécessaire d'aborder aussi tous les aspects qui concourent directement ou indirectement à atteindre cet objectif central. Il s'agit en priorité de :

### **La santé :**

Beaucoup des maladies non transmissibles telles l'hypertension, les diabètes, et les maladies cardiovasculaires, touchent de plus en plus la population en particulier les personnes âgées. Mais au niveau international on note aussi de plus en plus l'apparition ou la recrudescence des maladies virales particulièrement redoutables pour l'homme :

### **La sécurité alimentaire :**

Les personnes touchées par la faim ou la malnutrition ne cessent d'augmenter dans le monde y compris aux Comores. La question est d'autant plus grave qu'elle est liée à la production agricole et donc au problème de dérèglement du climat, de la dégradation des terres et du gaspillage et destruction des ressources et des écosystèmes.

### **Le développement du capital humain :**

L'éducation, la formation technique et professionnelle sont des facteurs essentiels pour se placer sur la voie du développement. Et l'accent doit être mis sur l'accès à l'enseignement pour tous, mais aussi sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement et des formations qui sont offertes.

### **La piraterie et le terrorisme :**

Ce sont des fléaux qui touchent de plus en plus, directement ou indirectement pratiquement tous les pays de la planète. Les Comores sont particulièrement confrontées au problème de piraterie qui sévit dans la zone de l'Océan indien. Cela entrave sérieusement tous les efforts de développement et d'intégration économique notamment le commerce et le transport maritime.



## Conclusion

La stratégie de Maurice a eu un effet stimulant pour la mise en œuvre du PAB, même s'il n'a pas pris en compte toutes les préoccupations nationales indiquées dans le rapport d'évaluation « Barbade +10 ».

Le Plan d'Action de la Barbade et la Stratégie de Maurice demeurent des documents de références essentiels pour appuyer les PEID à se placer sur la voie du développement durable. Depuis la Barbade l'Union des Comores a déployé beaucoup d'efforts pour assurer une gestion durable de ses ressources dans le respect des ses engagements vis-à-vis de la communauté internationale.

La mise en œuvre du PAB et de la SM a souffert particulièrement des faiblesses suivantes :

- Une longue période de crise politique et institutionnelle
- Absence de communication et d'implication de toutes les parties prenantes,
- Absence de coordination des intervenants sur le terrain,
- Absence d'institution leader qui assure surtout le suivi et l'évaluation continue des progrès réalisés,
- L'absence de données fiables, à jour, disponibles et accessibles en tant utiles,
- Une pauvreté profonde en particulier en milieu rural

Mais elle a bénéficié de (1) l'adoption d'une Stratégie Nationale de croissance et de réduction de la pauvreté qui a pu drainer des fonds importants en faveur du développement du pays, (2) la situation de post crise qui a mobilisé beaucoup de partenaires internationaux et (3) d'un début d'engagement effectif des décideurs politiques en faveur du concept de développement durable.

Par ailleurs la mise en place en cours d'un système de suivi de la mise en œuvre du Plan d'Action de la Barbade, permettra à l'avenir de connaître les progrès réellement accomplis en termes de réduction de la vulnérabilité et du développement durable en général.

Enfin pour s'assurer du soutien effectif et permanent de la communauté internationale, les PEID doivent continuer à militer activement pour l'obtention formelle du statut particulier dans toutes instances et les forums internationaux tels que l'Organisation des Nations Unies et toutes ses agences spécialisées et l'Organisation Mondiale du Commerce.

## **ANNEXE**

## Mesures clé du énoncées dans le PAB (extraits)

### Changement Climatique et élévation du niveau de la mer :

- Signer la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Protocole de Montréal et les autres instruments juridiques relatives à la question.
- Suivre l'évolution du changement climatique et l'élévation du niveau de la mer
- Aider le grand public et les milieux politiques à mieux comprendre les effets potentiels du changement climatique.
- Formuler des politiques globales d'ajustement et d'atténuation dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières.
- Établir des cartes des zones vulnérables ; mettre au point des systèmes informatiques des stratégies d'intervention adéquates, et des politiques d'adaptation
- Créer des programmes régionaux pour surveiller et améliorer les moyens de prévision
- faciliter l'échange d'informations et de données d'expérience, promouvoir les transferts de technologie

Améliorer l'accès aux ressources financières et techniques

### Catastrophes naturelles et environnementales :

- Mettre en place des institutions et des politiques pour la gestion et la prévention des catastrophes,
- Promouvoir des systèmes d'alerte avancée et des moyens de diffusion rapide des informations et des alertes;
- Renforcer les moyens des services locaux de radiodiffusion et d'alerte aux communautés locales
- Créer un fonds national d'urgence en cas de catastrophe;
- Intégrer dans les processus de planification du développement national des politiques en matière de catastrophes naturelles et écologiques ;
- Elaborer des plans de relèvement après les catastrophes naturelles;
- Créer des institutions régionales visant à atténuer, à prévenir et à gérer les catastrophes,
- Accroître l'accès aux liaisons de télécommunication aux moyens spatiaux (satellites)
- Améliorer l'accès à la technologie et à la formation appropriée
- Faciliter la coopération entre les régions.

### Gestion des déchets :

- Encourager l'emploi de produits donnant lieu à des déchets peu nombreux ou dégradables;
- Élaborer et appliquer des mesures visant de réduire, prévenir, limiter et contrôler la pollution
- Ratifier et appliquer les conventions pertinentes : la Convention de Bâle, MARPOL, Londres 1972...
- Concevoir et réaliser des campagnes d'information visant à limiter les déchets à la source + réutilisation et recyclage

## Principales réalisations enregistrées en 2004 (Extrait du rapport Barbade +10)

- *Ratification de la CCNUCC, de la Convention de Vienne, et du protocole de Montréal*
- *Mise en place d'un bureau nationale Ozone et processus visant à supprimer la consommation d'Ozone dans le pays.*
- *Promotion d'activités d'agroforesterie visant à lutter contre la déforestation et l'utilisation abusive d'engrais chimiques*
- *Promotion de foyers améliorés et initiatives de reboisements communautaires et de protection des forêts ;*
- *Lancement des campagnes d'information, éducation et de sensibilisation sur la problématique Changements climatiques*
- *Des essais d'introduction de variétés de bananiers plus résistantes aux maladies et aux déficits en eau ;*
- *Création d'une Direction Nationale de la Protection Civile ;*
- *Mise en place de l'observatoire volcanique du Karthala (OVK),*
- *Adoption d'un plan national de préparation et de réponse à l'urgence ;*
- *Mise en place d'une plate forme nationale de la stratégie pour la prévention des catastrophes ;*
- *Participation au projet régional COI de lutte contre les déversements d'hydrocarbures ;*
- *Définition d'indicateurs et indices de vulnérabilité ou de développement durable pour les domaines de l'économie, de la population et de la santé.*
- *Adhésions aux Conventions pertinentes : Bâle, MARPOL, et polluants organiques persistants*
- *Mise en œuvre d'un plan d'urgence de gestion des déchets à Moroni;*
- *Études de faisabilité d'un projet global de gestion des déchets dans les grandes agglomérations du pays : Moroni, Mitsamiouli, Mutsamudu, Domoni, Fomboni*

- Introduire des technologies propres, et des techniques appropriées pour le traitement des déchets solides;
- Mettre au point des systèmes d'information et des données de base pour la gestion des déchets, et les sources de pollution d'origine marine et tellurique;
- Implanter dans les ports des installations de ramassage des déchets conformément à l'annexe V de MARPOL
- Élaborer des programmes régionaux de prévention de la pollution,
- Créer des centres d'échange d'informations et multiplier les opérations de collecte et de synthèse de données au niveau régional

### **Ressources côtières et marines :**

- Etablir et appliquer des plans et stratégies de gestion intégrée des zones côtières, les intégrer dans les plans nationaux de développement;
- Renforcer les capacités nationales d'exploitation viable des ressources halieutiques
- Ratifier les conventions régionales et internationales concernant la protection des ressources côtières et marines et lutter contre les techniques de pêche et pratiques connexes non viables.
- Entreprendre des études sur les pêches commerciales et non commerciales en vue d'en assurer l'exploitation et l'utilisation viables, réaliser des enquêtes sur les ressources des récifs, des estuaires et des terrains marécageux et des lagunes en vue d'élaborer des plans d'exploitation durable;
- Mettre au point des méthodes de gestion intégrée des zones côtières qui soient adaptées aux besoins des PEID
- Mettre en place et/ou renforcer les centres régionaux d'échange d'informations sur l'environnement côtier
- Renforcer les compétences en matière de négociation en ce qui concerne la gestion et l'exploitation des ressources côtières et marines, y compris la négociation d'accords de pêche;
- Harmoniser les politiques et stratégies de coordination de la gestion et de l'utilisation viables des ressources côtières et marines.

### **Ressources en eau douce :**

- Gérer et protéger les bassins hydrographiques, les systèmes d'irrigation, et les réseaux de distribution, établir des plans intégrés nationaux d'exploitation des eaux,
- Adopter des normes appropriées pour la gestion des ressources en eau douce, et élaborer des instruments appropriés de prise de décisions, sur la gestion, la planification et l'utilisation des ressources en eau;
- Renforcer les procédures visant à surveiller les effets des menaces naturelles et écologiques sur les ressources en eau, et en particulier les effets des changements climatiques, notamment les sécheresses et l'élévation du niveau de la mer;
- Encourager la mise au point de moyens d'évacuation aux moindres frais des eaux usées, du dessalement et de la collecte des eaux de pluie

- *Ratification de la Convention sur le Droit de la Mer et la Convention de Nairobi,*
- *Formation de plusieurs cadres nationaux dans le domaine de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et sur la gestion de la biodiversité ;*
- *Pose de dispositifs de concentration de poissons (DCP) pour réduire la pression de la pêche en milieu côtier ;*
- *Mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG), et élaboration d'atlas sur les ressources des zones côtières;*
- *Mise en place du réseau Eco-toxicologique pour le suivi et la prévention des risques d'intoxication provenant de la consommation des animaux marins ;*
- *Mise en place du réseau national de suivi des récifs coralliens ;*
- *Lancement des études pour la création d'un parc sur la zone du cœlacanthe à Grande Comore.*
- *Elaboration d'un programme de lutte contre la pollution d'origine tellurique sur les zones côtières et marines,*
- *Extension du réseau d'adduction d'eau dans les zones périurbaines, à partir de nappes souterraines.*
- *Réalisation des études sur les ressources en eau potable dans le cadre de la préparation de la Communication nationale sur les changements climatiques*

- Développer et renforcer les initiatives de coopération régionale en matière de formation et de recherche
- Assistance technique pour le transfert de techniques appropriées de collecte, de distribution et de protection des eaux, en particulier de techniques d'évacuation des eaux usées.
- Améliorer l'accès aux écotechnologies et aux techniques efficaces d'exploitation de l'énergie en vue du captage, de la production, de la conservation et de l'utilisation de l'eau douce,
- Contribuer aux campagnes de formation et de sensibilisation du public en vue de mettre en place une capacité endogène de gestion et de conservation des ressources en eau ainsi que des systèmes appropriés de captage de l'eau de pluie.

### **Ressources foncières :**

- Créer des bases de données nationales, améliorer celles qui existent et renforcer la diffusion d'informations ;
- Élaborer des plans d'utilisation des sols et/ou les examiner en corrélation avec les pratiques adoptées dans l'agriculture, la sylviculture, les industries extractives et le tourisme, ainsi que l'utilisation traditionnelle des sols
- Encourager des formes appropriées d'occupation, une meilleure administration des terres et une meilleure appréciation du caractère intégré de leur mise en valeur en vue de faciliter une utilisation durable des sols;
- Formuler et appliquer des lois, des réglementations, des méthodes de fixation des prix et de gestion durable des terres;
- Appuyer des programmes appropriés de boisement et de reboisement, mettant dûment l'accent sur la régénération naturelle et la participation des propriétaires terriens
- Améliorer l'offre de logements et la qualité économique et écologique des établissements humains, conformément au chapitre 7 d'Action 21;
- Porter une attention accrue à l'aménagement du territoire national, à la fois en milieu urbain et rural et aussi sur la réalisation d'études d'impact sur l'environnement

### **Ressources énergétiques :**

- Mettre en oeuvre des programmes appropriés d'éducation et de sensibilisation du public, notamment en offrant aux consommateurs des incitations propres à les encourager à économiser l'énergie;
  - Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur de sources énergétiques non polluante ;
  - Créer et/ou renforcer, les capacités de recherche sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables : éolienne, solaire, géothermique et hydroélectrique, biomasse...
  - Formuler et ratifier des accords internationaux sur les questions énergétiques dans l'optique du développement durable, tels que les émissions de carbone et le transport de pétrole (par exemple au moyen de pétroliers à double coque).
  - Mettre au point des moyens efficaces et rationnels d'utiliser, d'éliminer, de recycler et de réduire les
- ***Lancement d'un programme de promotion d'équipements solaires en zones rurales et sur des sites isolés ;***
  - ***Réhabilitation et extension du réseau de transport et de distribution de l'électricité;***

sous-produits et les déchets de la production d'énergie.

### **Ressources touristiques :**

- Veiller à ce que le développement du tourisme et la gestion de l'environnement soient des objectifs complémentaires;
  - Adopter des plans et politiques intégrés pour le développement rationnel du tourisme, prenant en compte notamment l'aménagement du territoire, la gestion des zones côtières, les EIE, les normes de construction, la consommation énergétique et de l'eau, l'évacuation des déchets... ;
  - Identifier et créer des installations répondant à des marchés bien précis, en particulier pour l'écotourisme, et faire participer les populations locales à la détermination et à la gestion des zones naturelles protégées réservées à l'écotourisme;
  - Adopter des mesures visant à protéger l'intégrité culturelle des PEID
  - Veiller à ce que le développement du tourisme et la gestion de l'environnement s'appuient mutuellement dans le cadre la coopération régionale, harmoniser le cas échéant, les normes et les réglementations;
  - Encourager l'évaluation et le développement de complémentarités potentielles entre les États insulaires en développement,
  - Créer des mécanismes régionaux d'échange d'informations ou renforcer ceux qui existent déjà aux fins du développement d'un secteur touristique sûr et viable,
  - Faire reconnaître la valeur du tourisme dans les PEID ainsi que la fragilité des ressources dont il dépend
- ***Adoption du Plan Directeur du Tourisme, privilégiant entre autres, les relais écotouristiques, la protection et la valorisation du patrimoine naturel, culturel et urbain.***
  - ***Formation de 300 agents dans le domaine de réceptif, hôtellerie, restauration... dans le cadre du Programme « Tourisme régional COI »***

### **Diversité biologique :**

- Formuler et mettre en œuvre des stratégies intégrées pour la conservation et l'exploitation à long terme de la diversité biologique,
  - Ratifier et appliquer la Convention sur la diversité biologique, la CITES et les autres conventions pertinentes;
  - Poursuivre les études et recherches sur les ressources biologiques, leur gestion et leur valeur socio-économique et culturelle intrinsèque;
  - Effectuer des inventaires détaillés de la flore, de la faune et des écosystèmes afin de disposer des données de base nécessaires à la préservation de la DB;
  - Veiller à ce que les droits de propriété intellectuelle soient adéquatement et effectivement protégés.
  - Appuyer la participation d'organisations non gouvernementales, des femmes, des populations autochtones, à la conservation et à l'utilisation durable des ressources de la DB et de la biotechnologie.
  - Entreprendre des études régionales sur la valeur socio-économique et culturelle des ressources biologiques;
- ***Adoption de la loi cadre sur l'environnement et de la politique nationale, la stratégie et le plan d'action environnemental***
  - ***Ratification de la Convention sur la Diversité Biologique en septembre 1994.***
  - ***Elaboration de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action sur la Biodiversité ;***
  - ***Elaboration de Plans d'Action pour la conservation de : la Roussette de Livingstone; le cœlacanthe la tortue marine,***
  - ***Réalisation d'un guide nationale sur la flore et la faune ;***
  - ***la création du Parc Marin de Mohéli, cogéré avec dix communautés riveraines,***

- Coordonner les échanges de données, la formation et l'assistance technique pour appuyer l'action nationale visant à créer et gérer des zones de conservation
- Renforcer les moyens des organisations régionales pour appuyer l'établissement d'inventaires de la flore, de la faune et des écosystèmes
- Faciliter l'accès aux ressources financières et techniques pour la conservation de la diversité biologique,
- Resserrer les restrictions sur l'importation, dans le cadre de la CITES des produits des espèces endémiques menacées d'extinction;

### **Institutions Nationales et capacités administratives :**

- Renforcer les arrangements institutionnels et les capacités administratives, afin d'intégrer l'environnement et la politique économique dans la planification nationale et se doter des moyens nécessaires pour la mise en œuvre d'Action 21 et des décisions des conférences mondiales;
- Créer des organismes de protection de l'environnement et renforcer ceux qui existent, en les dotant des ressources financières et humaines nécessaires;
- Sensibiliser et encourager les ONG, les collectivités locales à participer à l'éducation du public, à la planification nationale et à l'exécution de programmes de développement durable;
- Arrêter une réglementation sur l'environnement aux niveaux national, provincial/étatique et local, qui tienne compte des impératifs et principes du développement durable;
- Prévoir des ressources suffisantes pour l'application de la réglementation sur l'environnement;
- Promulguer les lois nationales nécessaires à la mise en œuvre des conventions internationales relatives à l'environnement;
- S'assurer les moyens de recherche, de formation et de diffusion des données nécessaires à l'intégration de l'élément environnement dans la planification du développement, la prise de décisions et la coordination intersectorielle.
- Appuyer la mise en place, pour les petites îles, d'un réseau d'information sur le développement durable en vue de faciliter l'échange de données d'expérience entre les PEID;
- Encourager une coopération plus étroite en vue d'améliorer les mesures prises aux échelons national et international pour lutter contre le trafic illicite des drogues et le blanchiment de l'argent.

### **Institutions régionales et coopération technique :**

- Appuyer les organisations régionales en y adhérant et en contribuant à leur budget;
- Promouvoir la coordination et la collaboration entre organismes régionaux d'une part, et la communauté internationale et les programmes régionaux d'autre part.
- Élaborer des programmes et stratégies régionaux conformes au programme Action 21, à mettre en œuvre conjointement par les organismes régionaux et les autorités nationales;
- Créer, le cas échéant, des centres régionaux de développement durable et appuyer ceux qui existent déjà afin de promouvoir le développement durable dans le domaine de la recherche, de la formation,
- Élaborer des manuels de formation sur le droit de l'environnement à l'intention des juristes et autres

- *Mise en place du Comité Interministériel Consultatif pour l'Environnement (CICE) comme organe de concertation et de supervision des actions relatives au Développement Durable*
- *Restructuration de la Direction de l'Environnement devenue Direction Générale de l'Environnement et des Forêts,*
- *Restructuration de la direction de la pêche, devenue Direction de ressources halieutiques avec des nouvelles missions notamment sur la protection des ressources halieutiques ;*
- *Mise en place des points focaux chargés du suivi de la mise en œuvre des conventions internationales,*
- *Adoption du décret relatif aux Eudes d'Impacts Environnementaux*
- *Mise en place d'un Comité technique d'évaluation des Etudes d'Impacts*
- *L'Union des Comores est membre de la Commission de l'Océan Indien (COI) qui regroupe les pays insulaires du Sud Ouest de l'Océan Indien.*
- *La COI met en œuvre des programmes régionaux portant sur le développement durable : Programme Régional Environnement, Programme de lutte contre le déversement des hydrocarbures, programme « Autoroute maritime », programme régional de lutte contre le VIH/SIDA, programme régional d'intégration et de développement économique, le programme « Université de l'Océan Indien »*

- spécialistes travaillant dans le domaine de l'environnement;
- Faciliter l'accès aux ressources techniques et financières en vue de mettre en place des organismes régionaux ou d'en créer dans le but de répondre aux besoins des PEID en matière de développement durable;
- Améliorer la coordination avec les organismes régionaux et sous-régionaux compétents en vue de mettre en oeuvre l'Action 21 et les décisions de la Conférence mondiale;
- Renforcer les organismes régionaux pour qu'ils soient mieux à même de répondre aux besoins des PEID en développement en matière de développement durable.

#### **Transport et Communications :**

- Poursuivre les efforts visant à renforcer les services et systèmes de transport, en accordant une importance particulière à la protection de l'environnement, à la sûreté et à la recherche de formules novatrices à rendement énergétique élevé et peu coûteuses;
- Améliorer les systèmes de communication intérieurs, notamment en étendant les services radio et téléphoniques aux communautés rurales et insulaires les plus isolées, et poursuivre les efforts visant à améliorer les systèmes de télécommunication avec l'étranger;
- Favoriser une coopération accrue dans les domaines de l'aviation civile, de la navigation et des communications, et envisager notamment de fusionner des services nationaux de transport aérien,
- Mettre sur pied des services de quarantaine efficaces, pour améliorer les programmes de protection phytosanitaire et les programmes apparentés;
- Mettre au point des formules de transport novatrices et consommant peu d'énergie pour le transport des passagers et des marchandises partant et à destination des petites îles ;
- Promouvoir, dans le domaine des télécommunications et des transports, des activités de recherche-développement propres
- Promouvoir la mise en place de services de télécommunications nationaux au moindre coût possible.

#### **Sciences et technologie :**

- Veiller à ce que les politiques en matière de sciences et de technologie soient étroitement coordonnées avec les stratégies de protection de l'environnement et les plans de développement durable en donnant la priorité à l'autosuffisance et à la réduction de la dépendance à l'égard des importations;
- Accorder davantage d'importance aux activités de recherche- développement ainsi que de formation consacrées aux sciences et technologies et au développement économique en général,
- Encourager les travaux de recherche-développement sur l'agriculture, la transformation des

- ***Les Comores sont membre du COMESA et du groupe AOA (Afrique Orientale et Australe) qui regroupe 5 organisations sous régionales.***

- ***La Stratégie Nationale Agricole de 1994, révisée en 2001, vise entre autres à doubler la production agricole en vue d'améliorer la sécurité alimentaire***
- ***La mise en œuvre du programme Développement des Cultures vivriers et Appui Semencier (DECVAS) qui a notamment introduits des semences productifs et adaptés au contexte écologique du pays ;***
- ***La mise en œuvre du Programme Pilote des Services Agricoles qui a appuyé le***



produits agricoles, le recyclage des déchets, l'ethnobiologie, la biotechnologie, la construction et les énergies renouvelables,

- Promouvoir et renforcer le rôle des femmes dans les disciplines scientifiques et techniques.
- Favoriser l'adoption de normes régionales, l'uniformisation des méthodes d'analyse utilisées et la conduite d'exercices scientifiques d'étalonnage inter-laboratoires, afin de faciliter les échanges de données;
- Créer des réseaux régionaux dans le domaine de l'océanographie et développer ceux qui existent déjà
- Faciliter l'acquisition et la mise au point de techniques écologiquement rationnelles, notamment dans les domaines de la gestion des zones côtières,
- Renforcer la coordination et la création de réseaux entre les divers centres nationaux, organisations et institutions régionales et organisations internationales actives dans le domaine des sciences et de la technologie
- Promouvoir la libre circulation des données et des informations résultant de la recherche dans le domaine des sciences de la mer et leur accessibilité,

#### ***renforcement des capacités des producteurs***

#### **Mise en valeur des ressources humaines :**

- Incorporer les concepts du développement durable dans les programmes d'enseignement à tous les niveaux ;
  - Intégrer les questions démographiques dans les mécanismes normaux de prise de décisions et de planification des gouvernements,
  - Améliorer les agglomérations urbaines/rurales, en consultation avec les collectivités locales, en accordant la priorité aux services de base tels que l'approvisionnement en eau potable, le traitement et l'évacuation des eaux usées ;
  - S'efforcer directement d'améliorer les agglomérations urbaines/rurales en favorisant ceux des projets visant à éliminer la pauvreté qui donnent la priorité aux services de base tels que le logement et la santé publique en général;
  - Encourager l'utilisation de l'enseignement à distance pour les besoins de l'éducation et de la formation théorique et pratique dans le domaine de l'environnement;
- ***Elaboration d'un Plan Directeur Urbain pour la ville de Moroni portant notamment sur : l'occupation du sol, l'habitat, la gestion des déchets, l'approvisionnement en eau potable, le traitement des eaux usées...***

Concernant les domaines intersectoriels, les principales réalisations enregistrées en 2004 sont les suivantes :

Mesures préconisées dans le PAB	Activités réalisées (évaluation de 2004)
<p><b>En matière de financement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer les stratégies de l'environnement et du développement dans les processus de décision macro-économiques</li> <li>• Améliorer les ressources au niveau national</li> <li>• Faire appel aux investissements privés suivant les formules visées au chapitre 33 de l'agenda 21</li> <li>• Envisager des petites subventions et de prêts à des micro-entreprises</li> <li>• Instituer une bonne coordination des donateurs en vue de maximiser les effets et avantages de l'Aide Public au Développement</li> <li>• Mobiliser des ressources financières régionales pour des initiatives nationales</li> <li>• Encourager les banques régionales à appuyer le DD dans les PIED</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Les réseaux de caisses mutualistes décentralisées (SANDUK, MECK) sont mis en place pour octroyer des microcrédits notamment en milieu rural,</i></li> <li>• <i>Possibilité comme membre du COMESA d'accéder au crédit de la Banque de la zone d'échange préférentielle,</i></li> <li>• <i>Création du Commissariat au Plan, chargé notamment de la planification et de la coordination de l'aide au développement</i></li> </ul>
<p><b>En matière de commerce :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des marchés pour les exportations de produits à valeur ajoutée</li> <li>• libéraliser les échanges en vue de créer davantage de débouchés pour les exportations</li> <li>• diversifier davantage le secteur des produits de base</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Participation à la création de la Zone de Libre Echange au sein du COMESA</i></li> <li>• <i>Participation au Programme Régional Intégré de Développement Economique (PRIDE), dont l'objectif est la promotion des échanges intra COI.</i></li> <li>• <i>Mise en place de la Maison des Epices pour diversifier et améliorer la qualité des produits d'exportation</i></li> </ul>
<p><b>En matière de législation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• créer de nouvelles lois et réviser, le cas échéant, les lois existantes</li> <li>• adhérer et appliquer les conventions internationales</li> <li>• aller vers l'harmonisation de la législation et des politiques environnementales dans les PEID</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Adhésion à plus d'une dizaine de conventions internationales</i></li> <li>• <i>Adoption de la loi-cadre sur l'environnement</i></li> </ul>
<p><b>En matière de développement institutionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer les stratégies d'environnement, de population et de développement à la planification nationale et sectorielle du développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Elaboration de la SCRP intégrant les secteurs de l'agriculture, la pêche, le tourisme et l'environnement entre autres,</i></li> </ul>
<p><b>En matière d'information et participation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcer la prise de conscience et la participation des toutes les parties prenantes</li> <li>• renforcer notamment les réseaux existants de diffusion de l'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Campagnes nationales continues d'information et de sensibilisation à travers les médias et les associations militantes nationales et communautaires</i></li> </ul>
<p><b>En matière de renforcement des capacités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les capacités nationales à tous les niveaux : sensibilisation, valorisation des ressources, éducation et formation professionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Création de l'Université des Comores qui forme des techniciens et cadres supérieurs notamment en environnement, commerce, droit, tourisme et BTP</i></li> </ul>
<p><b>En matière de technologie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'accès des PEID à des écotechniques leur permettant de renforcer leurs capacités endogènes</li> </ul>	

Thèmes	Principales réalisations
Changement Climatique et élévation du niveau de la mer :	<p><i>Ratification de la Convention – Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et du protocole de Kyoto</i></p> <p><i>Elaboration du Plan d'Action National d'Adaptation qui a permis de mobiliser plus de 20 Millions de \$ pour des réalisations concrètes,</i></p> <p><i>Elaboration de la deuxième communication nationale sur les CC</i></p> <p><i>Elaboration d'un guide scolaire d'éducation au changement climatique pour les élèves du primaire</i></p> <p><i>Protection des côtes à travers des digues et d'actions de reboisement dans plusieurs villages,</i></p> <p><i>Lancement de 2 programmes d'adaptation aux CC relatifs à l'eau et à l'agriculture</i></p> <p><i>Diffusion de variétés de bananes plus résistantes aux bouleversements climatiques,</i></p> <p><i>Ratification du protocole de Montréal sur la protection de la couche d'Ozone, contrôle aux frontières de l'entrée des gaz dans le pays,</i></p> <p><i>Poursuite des actions de reboisement et d'agroforesterie</i></p> <p><i>Mise en place d'une unité pilote de fabrication de foyers améliorés à Mohéli</i></p> <p><i>Numérisation en cours, d'anciennes données météorologiques stockées dans des microfilms depuis 1920, pour mieux suivre l'évolution du climat,</i></p> <p><i>Augmentation en cours des stations météorologiques (+15) pour mieux couvrir le territoire national,</i></p> <p><i>Réalisation d'une étude de vulnérabilité aux changements climatiques (évaluation qualitative)</i></p> <p><i>Poursuite des campagnes de reboisement : 20 sites totalisant 40 ha reboisés en 2012</i></p>
Catastrophes naturelles et environnementales	<p><i>La Direction de sécurité civile est pleinement opérationnelle pour les missions de secourisme et de prévention de risques</i></p> <p><i>Elaboration de plusieurs plans d'intervention : Réponse à l'urgence, secours Karthala, cyclone, tsunami, déversement des HC,</i></p> <p><i>Création en cours d'un centre de météorologie nationale qui sera relayé par 5 stations automatiques, permettant de lancer des alertes précoces,</i></p> <p><i>Surveillance effective du Karthala à travers l'observatoire national du volcan,</i></p> <p><i>Définition d'indicateurs et indices de vulnérabilité ou de développement durable pour les domaines de l'économie, de la population et de la santé.</i></p> <p><i>Elaboration d'un plan de relèvement précoce suite aux inondations d'avril 2012,</i></p> <p><i>Elaboration d'un cadre stratégique de programmation 2011-2016 pour les changements climatiques, environnement naturel, et réduction des risques des catastrophes,</i></p> <p><i>Elaboration des plans d'assainissement des eaux pluviales pour centres urbains. Il est en cours de réactualisation pour être mis en œuvre courant 2013,</i></p> <p><i>Participation au programme régional de la COI « Aménagement et risques naturelles ». les études sont en cours à Mohéli (site pilote) pour proposer un schéma global d'aménagement urbain assorti d'un plan de réhabilitation d'un quartier insalubre</i></p>
Gestion des déchets	<p><i>Adhésion aux Conventions de Bâle et sur les polluants organiques persistants et sur les PIC.</i></p> <p><i>Elaboration du Plan de National de Mise en œuvre de la Convention POPs</i></p> <p><i>Études de faisabilité d'un projet compostage de déchets et de l'installation de décharges pour l'agglomération de Moroni et Mitsamiouli,</i></p> <p><i>Réalisation d'un inventaire sur les Déchets Dangereux les plus présents aux Comores,</i></p> <p><i>Organisation de collecte de déchets dans l'agglomération de Moroni, Mitsamiouli et Foubouni. Mais il n'y a ni tri ni traitement, ni recyclage.</i></p>
Ressources côtières et marines :	<p><i>Ratification de la Convention sur le Droit de la Mer et la Convention de Nairobi,</i></p> <p><i>Formation de plusieurs cadres nationaux dans le domaine de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et sur la gestion de la biodiversité ;</i></p> <p><i>Elaboration d'un plan national GIZC approuvé par toutes les parties prenantes,</i></p> <p><i>Mise en place d'un Comité National de Développement Durable comprenant un sous comité GIZC,</i></p> <p><i>Participation à la préparation d'un protocole régional GIZC dans la cadre de la convention de Nairobi,</i></p> <p><i>Mise en place d'un centre de contrôle et de surveillance de pêche qui participe à la mise en œuvre du plan régional de surveillance des pêches de la COI</i></p> <p><i>Adoption d'un code national de la pêche et de l'aquaculture,</i></p>

*Elaboration d'un plan d'aménagement des pêches de poissons démersales, en cours d'approbation,  
 Mise en place d'une base de données et d'un système d'information sur les pêches  
 Pose de dispositifs de concentration de poissons (DCP) pour réduire la pression de la pêche en milieu  
 côtier ;  
 Participation au réseau régional du suivi des récifs coralliens dans le cadre le COI;  
 Création d'une garde côtes en cours de développement, ayant des missions de défense mais aussi de  
 service publique : police maritime, secours en mer...  
 Délimitation des frontières maritimes du pays avec le Mozambique, la Tanzanie et les Sychelles*

Ressources en eau douce : *Elaboration d'un plan d'action nationale pour l'horizon 2030 incluant les aspects institutionnels et réglementaires  
 Réhabilitation, extension ou construction en cours de réseaux dans 7 agglomérations du pays : Sima, Donomi, Fomboni, Mutsamudu, Ouani, Djando, Moroni,  
 Amélioration de la gestion commerciale par la mise en place des structures privées communautaires de gestion de l'eau  
 Réalisation des études sur les ressources en eau potable dans le cadre de la préparation de la Communication nationale sur les changements climatiques  
 Mis en place des dispositifs de mesure de l'évolution des débits des rivières qui va s'étaler sur 4 ans.*

Ressources foncières : *Une loi rectificative sur l'immatriculation des terrains est en cours de discussion à l'Assemblée. C'est la première étape pour la mise en place d'un cadastre numérisé avec délivrance de titre de propriétés, Le nouveau code d'urbanisation et de construction a été promulgué en 2012. Le système de délivrance des permis de construction est en cours d'institution  
 Une initiative de sécurisation foncière en milieu rural basée sur le principe de métayage, est en cours d'expérimentation dans certaines régions du pays. Elle pourra être généralisée si les résultats sont probants*

Ressources énergétiques : *Adoption d'une stratégie nationale de l'énergie assortie d'un plan d'action chiffré de 5 ans  
 Réalisation d'un audit organisationnel et stratégique de la société d'électricité MAMWE  
 Elaboration d'une note de politique sectorielle sur l'électricité et les produits pétroliers,  
 Augmentation en cours de la capacité total de production de 13 Mw à 23 Mw. La demande actuelle étant de 22 Mw.  
 Lancement du projet d'électrification de 6 villages de Mohéli à l'énergie solaire,  
 Etude d'électrification de quelques villages de l'Est de la Grande Comores au solaire,  
 Projet d'installation de 500 panneaux solaires individuels en cours de démarrage au bénéfice de familles modestes*

Ressources touristiques *Elaboration d'un schéma directeur du tourisme en 1995,  
 Création de la maison de l'écotourisme de Mohéli,  
 Création d'un office du tourisme pour la promotion de la destination « Comores »  
 Participation à promotion de la destination de la régionale sous le concept « îles vanille »  
 Elaboration d'une étude « tourisme, croissance et réduction de la pauvreté aux Comores »  
 Rapport sur l'état des lieux du secteur touristique aux Comores  
 Elaboration d'une note de politique sectoriel sur le tourisme  
 Elaboration d'un document cadre sur la stratégie touristique aux Comores  
 Réactualisation de l'étude du secteur tourisme dans la cadre de la finalisation de la SCRP  
 Augmentation des capacités d'accueil de 700 à 1050 lits et réhabilitation de deux sites historiques en 2012*

Diversité biologique : *Ratification de la Convention sur la Diversité Biologique, et du protocole de Cartagena,  
 Elaboration d'une Stratégie et d'un Plan d'Action sur la Biodiversité en cours d'actualisation;  
 Réalisation d'un inventaire des ressources végétales endémiques et d'un inventaire forestier;  
 Adoption d'un code et d'un plan d'action de développement forestier ;  
 Ratification de la Convention de lutte contre la désertification et élaboration du Plan d'Action National (PAN) de lutte contre la désertification en cours d'actualisation  
 Elaboration de Plans d'Action pour la conservation de la Roussette de Livingstone, la tortue et le dugong, et du Cœlacanthe ;*

*Réalisation d'un guide nationale sur la flore et la faune ;*  
*Développement d'activités de défense et restauration des sols pour la production de biomasse et la lutte contre l'érosion des sols.*  
*Création du Parc Marin de Mohéli, cogéré avec dix communautés riveraines. Une étude est en cours en vue de son développement,*  
*Une étude est en cours en vue pour la création de 7 nouvelle aires protégées marines et terrestres et d'un réseau national d'aires protégées soutenu par un fonds fiduciaire*

Transports et télécommunications

*Adoption d'une politique sectorielle sur les transports*  
*Adoption du code national de l'aviation civile, conforme aux normes de l'OACI*  
*Réalisation des audits sur la sécurité et la sureté des aéroports des Comores*  
*Etudes réalisées pour la mise aux normes de l'aéroport international et des aéroports secondaires*  
*Equipement de l'aéroport international d'un système de navigation DV Sat. Très perfectionné*  
*Etudes en cours pour l'élaboration d'un schéma directeur des ports pour l'horizon 2030*  
*Ouverture d'une ligne cargo entre Paris et Moroni*  
*Adhésion au mémorandum des pays côtiers de l'Océan Indien relatif au contrôle de la navigabilité des navires*  
*Etudes en cours pour examiner les moyens de renforcer la sécurité dans les ports*  
*Privatisation de la manutention qui a sensiblement réduit les délais de traitements du fret dans les ports ;*  
*Le transport maritime des passagers entre les îles est aux normes internationales ;*  
*Equipement du port de Moroni du système d'identification des navires AIS. Le système sera élargi dans les autres ports du pays*  
*Formation de 5 inspecteurs des ports pour le contrôle du bon état des navires ;*  
*Adhésion au centre de partage d'information dans le cadre de la lutte contre la piraterie en mer ;*  
*Amendement du code pénal en cours de discussion en vue de pouvoir juger des pirates au niveau national*  
*Elaboration d'un plan de recherche et de sauvetage en mer en collaboration avec les autres services pertinents ;*  
*Programme de réhabilitation du réseau routier en cours d'exécution (56 km réalisés en 2012)*  
*Création d'une Direction de routes et des transports routiers, et remise en fonction du fonds d'entretien routier*  
*Interconnexion du pays au câble sous marin à fibre optique à partir de 2011, accès à l'internet haut débit*

Sciences technologie  
Renforcement des capacités et  
Educations

*Mise en place d'un campus numérique au CNDRS qui permet de former à distance des cadres dans plusieurs domaines liés à l'environnement et au développement durable ;*  
*La création de l'Université permet de former des jeunes dans divers domaines énoncés dans le PAB*  
*Evaluation des besoins en renforcement des capacités nécessaires pour mettre en œuvre les trois conventions post-Rio*  
*Adhésion au partenariat mondial pour l'éducation*  
*Réalisation d'un diagnostic du système éducatif des Comores*  
*Elaboration d'une politique éducative et d'un plan intérimaire 2013-2015*  
*La priorité est donnée à l'amélioration de la qualité et au pilotage du système éducatif*

Reclassement des pays qui appartenait au PMA,  
Commerce : mondialisation et libéralisation,

*Adhésion au COMESA et au groupe AOA Afrique Orientale et Australe et participe donc à l'ouverture des marchés et à l'intégration économique*  
*Actualisation en cours du document de politique commerciale qui date de 1984*  
*Elaboration d'une loi sur la concurrence, en cours de discussion à l'assemblée, et mise en place prévue d'une commission nationale de régulation de la concurrence*  
*Formation de 2 cadres dans le domaine de la politique commerciale*  
*Adhésion à l'Organisation Africaine de la propriété Intellectuelle,*  
*Obtention du statut d'observateur et engagement du processus d'adhésion à l'OMC*

Production et

*Le pays s'est engagé dans un processus d'élaboration d'une stratégie nationale de développement*

consommation durables,	<i> durable. Celle-ci sera intégrée dans la stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté le Gouvernement a signé avec l'équipe pays du système des Nations Unies, le Manifeste d'Itsandra. Pour un partenariat pour le développement vert en Union des Comores. Avec comme objectif d'engager le pays vers la trajectoire d'une croissance durable et d'un développement vert</i>
Environnement national et régional favorable,	<i>Elaboration d'un document de planification nationale : la SCRPP Signature du Manifeste d'Itsandra sur le développement vert et adoption d'un cadre stratégique pour les changements climatiques, environnement naturel, et réduction des risques des catastrophes, Mises-en en place d'une Commission Nationale de Développement Durable et des Commissions insulaires, et engagement d'un processus d'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement Durable Participation au programme ISLANDS de la COI dont le principal objectif est d'accélérer le processus de mise en œuvre de la Stratégie de Maurice par l'élévation du niveau social, économique et environnemental dans les PEID de l'Océan Indien, ainsi qu'une meilleur intégration régionale</i>
Santé :	<i>Mise en œuvre d'une façon quasi permanente des programmes nationaux de lutte contre les grandes pandémies qui frappent le pays : VIH/SIDA, Paludisme en particulier, Elaboration d'une stratégie nationale d'élimination du paludisme Mis en œuvre continue de programmes nationaux de vaccination Participation active aux réunions ministérielles des PEID de la zone AIMS</i>
Gestion des connaissances et information au service de la prise de décisions, Culture.	<i>Mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG), et élaboration d'atlas sur les ressources des zones côtières; Mise en place du Clearing House Mecanisme pour la gestion de l'information relative à la Biodiversité</i>